La pandémie de Covid-19 en France est une crise sanitaire majeure provoquée par une maladie infectieuse émergente apparue fin 2019 en Chine continentale, la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19 pour COronaVIrusDesease), dont l'agent pathogène est le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2). Ce virus est à l'origine d'une pandémie mondiale, déclarée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette pandémie de Covid-19 affecte tous les continents, hormis l'Antarctique.

Le 24 janvier 2020, trois premiers cas sont recensés sur le territoire métropolitain. Le 14 mars, l'épidémie passe au stade 3 et tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays sont fermés. À partir du 17 mars à 12 h, afin de réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements, la population est confinée à domicile sauf pour des motifs autorisés, afin de stopper la diffusion exponentielle du coronavirus et, ce faisant, réduire le plus possible le nombre de personnes atteintes et donc de morts.

Au 10 mai, le bilan des seuls centres hospitaliers participant au système d'information pour le suivi des victimes (Si-vic) et signalements liés à la Covid-19 dans les établissements médico-sociaux publié quotidiennement par l'Agence nationale de santé publique, fait état d'un cumul de 26 380 morts pour 139 063 cas positifs confirmés depuis le début de la pandémie en France. Ce qui donne au 10 mai, un taux de létalité provisoire (nombre de morts rapporté au nombre de cas positifs) de presque 19 %.

Le Premier ministre français a présenté mardi 28 avril les grandes lignes du plan de déconfinement prévu à partir du 11 mai. A cette date, un retour à une vie normale est exclu. La sortie du confinement, en vigueur depuis le 17 mars, sera progressive et différenciée en fonction des territoires.

Le déconfinement se prépare en surveillant tous les indicateurs pour vérifier, département par département, l'évolution de l'épidémie. C'est cette observation qui permettra de décider si les opérations peuvent bien être lancées à cette date ou si des mesures plus strictes doivent être prises. Si la situation sanitaire au 11 mai le permet, alors commencera une seconde phase qui s'étendra jusqu'au 2 juin. Elle permettra de vérifier que les mesures mises en œuvre permettent de contenir l'épidémie. Et d'envisager les mesures pour la phase suivante : du 2 juin jusqu'à l'été.

Le 7 mai, les résultats ont permis d'indiquer les départements qui ont basculé le 11 mai en catégorie rouge (circulation élevée du virus) ou verte (circulation limitée du virus).



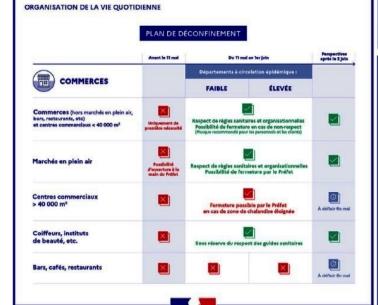
Plan de déconfinement

	PLAN DE D	ÉCONFINEMENT			
	Avant le 11 mai	Du 11 mail	au ter juin	Perspectives après le 2 juin	
VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS		Départements à circulation épidémique :			
		FAIBLE	ELEVEE		
Cinémas et théâtres	×			À définir fin ma	
Médiathèques, bibliothèques et petits musées	×		\leq		
Grands musées	×			A définir de ma	
Furêus	A	\vee	\vee		
Parcs et jardins				Coverture en fenction de la circulation de l'épidémie dans le éty-sessant	
Plages et lacs	×	Coverture good hits parties Prifets	Overtiery passible par les Préfets à la dercunde des reples	A station for sea	
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes	×	×		A detail to ma	
Colonies de vacances, camps, etc.	×	×	×	A definir fin ma	
Mariages et cérémonies	Reportés (sauf urgence)	Reportés (sauf urgence)		A definir fits ma	
Lieux de cultes	Sans cérémonie	Sans cárámonia		À définir file ma	
Cérémonies funéraires	Plains de 20 personnes	Moins de 20 personnes		A details to the	
Cimetières	×	abla	$ \mathbf{Z} $	\vee	
Rassemblements > de 10 personnes	×	×	×	A deliber file cons	
Évènements > 5000 personnes	×		3	×	

Ne pas jeter sur la voie publique

n de Déconfinement (suite)





	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin Départements à circulation épidémique :		Perspectives après le 2 juin
SPORTS				
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Sport individuel à l'extérieur	Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale		Autorisé sous réserve de respecte les règles de distanciation social
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)	×	×	×	A définir fin mai
Sports collectifs et de contact	×	Liste établie par le ministère		À définir fin mai
Sports collectifs professionnels	×	Fin de la saison 2019/2020		Fin de la saison 2019/2020
Centres nautiques	×	Ouverture possible par les Préfets à la demande des maires	Ouverture possible par les Préfets à la demande des maires	À définir fin mai

Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info, merci de vous inscrire

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

à mairie.beaucet@orange.fr

Flash info Parution mensuelle Mairie de le Beaucet 7. rue Coste Chaude **84210 LE BEAUCET** Tél: 04.90.66.00.23

Fax: 04.90.66.17.77

Mail: mairie.beaucet@orange.fr

Site: www.lebeaucet.com Direction de la publication : Le Maire Conception-Réalisation-Impression : Mairie ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE PLAN DE DÉCONFINEMENT Perspectives après le 2 juin TRANSPORTS ÉLEVÉE \checkmark 0 Transports inter-régio 0 Avions Taxis / VTC

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin Départements à circulation épidémique :		après le 2 juin
ÉCOLES ET CRÈCHES				
		FAIBLE	ELEVEE	
Crèches	Accuell des enfants de personnals prioritaires (10 enfants max.)	Réouverture dans la limite de groupe de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)		
Maternelles		Ovverture Limite de 10 élèves par classe		
Élémentaires		Ouverture Limite de 13 élèves par classe		
Collèges	×	En commençant par eller sy classe (Marques obligatoires)		Overture en fonction de la circulation de l'epidémie dans le département
Lycées				Décision fin mai sur l'ouverture débus join, en commençant par les lycées professionnets

BESOINDYNDE

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté?

Appelez le 0800 130 000

Numéro d'aide mis en place par l'Etat : appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7 Pour les personnes sourdes et malentendantes : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap

DÉMARCHES SUR INTERNET

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR UTILISER INTERNET ? (DÉMARCHES ADMINISTRATIVES...)

€ 0 800 130 000 *%*

LOYER

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOTRE LOYER CE MOIS-CI ?

℃ 0 800 130 000

VERSEMENT DES ALLOCATIONS

VOUS TOUCHEZ DES AIDES SOCIALES ?
Pendant la crise, les aides sociales (RSA, RSO, AAH, AEEH et APL) vous sont versées sous forme d'avances si vous ne pouvez pas actualiser vos droits.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

- UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE sera automatiquement versée à partir du 15 mai à :

 Toutes les familles qui bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS):

 150 € par famille + 100 € supplémentaires par enfant à charge.

 Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS: 100 € par enfant à charge.

CHOMAGE SI vous arrivez en fin de droit depuis le 12 mars 2020, alors vos droits sont prolongés jusqu'à la fin du confinement. Attention! Il faut continuer à s'actualiser, comme d'habitude, avant le 15 de chaque mois pour que ce prolongement soit valable.

Plus d'informations : **3949**

sur l'application ou le site internet pole-emploi.fr.

La Municipalité du Beaucet a essayé de vous accompagner pendant cette période difficile en vous informant régulièrement par des messages téléphoniques de téléalerte, en vous transmettant via le site internet de la commune tous les communiqués de presse de la Préfecture et les informations utiles de la CoVe et en mettant en place des actions d'entraide et de solidarité (coup de fil aux personnes âgées, proposition de portage de repas, distribution de gel, impression d'attestation de déplacement, fabrication bénévole de masques en tissu, opération village potager...). La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour développer et mener à bien toutes ces actions.

La commune du Beaucet n'a à déplorer, jusqu'à présent, aucun cas de malade déclaré.

A partir du 11 mai:

Deux masques en textile par habitant seront distribués. Ces masques sont financés à moitié par la Commune et l'autre moitié par la CoVe.

La Mairie reprendra ses horaires d'ouverture, à savoir les mardis et vendredis de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 8h30 à 15h00.

Des consignes d'accueil seront mises en place :

- mise en place de gel hydroalcoolique à l'extérieur de la mairie dont l'usage est obligatoire avant d'entrer;
- réception d'une seule et unique personne à la fois dans l'enceinte de la mairie.

Pendant le confinement, une permanence a été assurée par télétravail et les missions d'entretien de l'espace public et de débroussaillement ont été maintenues par Gaëtan à mi-temps.

Il a été décidé de ne pas maintenir de flash infos pour se concentrer sur l'essentiel.

Le Mot du maire

Chères et Chers Beaucétains,

Cette période de strict confinement touche à sa fin.

Je n'ai pas eu encore l'occasion de vous remercier pour la confiance que vous nous avez renouvelée lors du premier tour des élections municipales du 15 Mars, je le fais maintenant avec beaucoup de sincérité.

La gestion de cette crise n'a pas été évidente avec beaucoup d'informations erronées qui se contredisaient les unes et les autres et aussi qui changeaient chaque jour. Nous avons essayé à notre niveau de rester simple, sobre et le plus efficace possible. Je tiens à souligner et à remercier le comportement exemplaire de chacun d'entre vous, mes déplacements dans le village et aux environs m'ont permis de constater à quel point vous avez respecté les consignes du confinement.

Je dois aussi remercier chaleureusement les agents communaux qui ont malgré tout continué à venir travailler en mairie ou en télétravail pour assurer le minimum nécessaire.

Quant aux masques! Lors de mon appel pour la fabrication de masques, 8 personnes se sont proposées à différents niveaux que je remercie vivement. L'entraide a un sens dans nos villages. Ces masques seront à votre disposition à la mairie. Un grand merci également à Marie-Hélène Bégue qui a gracieusement donné de l'élastique pour les confectionner.

En même temps que ce bulletin, un masque vous sera distribué et un autre le sera dans les prochains jours : ils ont été financés moitié par la commune et moitié par la COVE.

Nous voulons mettre en place une aide directe pour les entreprises du village qui fabriquent et commercialisent en direct des produits périssables : la bergerie de St Gens (fromages, yaourts de brebis) et l'horticultrice Marie Maurizot. Inscrivezvous en mairie et nous vous offrirons des bons d'achat à retirer soit à Saint Gens (au 1^{er} virage de la route de la carrière le vendredi soir de 17h à 19h) ou chez Marie aux heures habituelles d'ouverture.

Pour les autres entrepreneurs du village, l'aide est beaucoup moins évidente, mais sachez que je ne les oublie pas et que tous mes vœux de soutien vont vers eux.

Enfin, il me tarde que l'on puisse se retrouver, dés que les rassemblements seront à nouveau autorisés, pour boire l'apéro tous ensemble sur la place du village à l'ombre de notre platane préféré.

Le Maire, François ILLE Il est bon de rappeler que tous feux étaient interdits pendant le confinement (arrêté préfectoral du 20/03/2020).

Cette interdiction a été levée : les feux concernant les végétaux issus du débroussaillage dans les massifs forestiers, y compris dans la bande des 200 mètres, sont à nouveau possibles jusqu'au 31 mai.

Les déchets issus des jardins doivent être amenés à la déchetterie selon le planning que vous retrouverez en page 4.

Une période de crise doit permettre une remise en question...

Pour cela, une boîte à idées va être créée en mairie pour vous donner la parole. Proposez-nous des idées sur ce que vous aimeriez que la Mairie fasse pour vous.

L'équipe municipale étudiera avec attention vos propositions et fera ce qu'il est possible de faire dans ses domaines de compétences.

Vous pouvez également adresser vos souhaits par mail à mairie.beaucet@orange.fr ou via le site www.lebeaucet.com.

Les conseillers élus le 15 mars 2020 lors du 1er tour des élections municipales n'ont pas pu être installés.

En effet, le conseil municipal d'investiture initialement prévu le 19 mars 2020 a dû être annulé en raison de l'épidémie du coronavirus et du confinement. Ce sont donc les élus de la mandature précédente qui restent en activité pour l'instant.

La nouvelle date d'installation sera fixée par décret au plus tard au mois de juin, aussitôt que la situation sanitaire le permettra et au regard de l'analyse du comité national scientifique.

Rappel aux associations: Le budget communal n'ayant pas été voté, les associations peuvent encore déposer des dossiers de demande de subvention en mairie.



Venez faire votre marché dans le village

Au vu des circonstances sanitaires et avec le soutien de la Municipalité, les deux associations Beaucétaines "Comme une Maison" et "Label Vers" s'associent pour vous proposer un marché villageois les samedis matins de 8h à 13h, sur la place Albert Morel (devant la salle Antonella).

Pour l'instant, en raison de la "crise sanitaire" il n'y aura pas de petit déjeuner proposé.

Le 1er samedi sera le 23 mai.

- Ouverture de l'épicerie (produits secs : farine, pâtes, riz, biscuits, lait, sardines, piles, timbres, conserves diverses,
- La distribution sera effectuée par un bénévole : aucune autre personne ne pourra entrer dans la salle. Nous prendrons vos commandes à la porte!
- Vente de légumes de producteurs locaux (vente sur place, pas de paniers proposés cette année).
- Pain et viennoiseries (sur commande).
- Fromages (sur commande).
- Œufs (à venir).
- Miel.
- Jus de fruits et confitures.

Pour le pain, (œufs à venir) et fromages, possibilité de commander directement sur place d'un samedi à l'autre ou via ce tableau:

https://docs.google.com/spreadsheets/

d/1c5lFxmPLhBLQvZHP-4J4fMnoS-Fhx7DLhEQm3vgdt U/ edit#gid=322211418) jusqu'au jeudi midi.

Mesures préventives liées au Covid 19 :

Sens unique de circulation.

Distance de 1m entre chaque personne.

Gel hydroalcoolique à disposition.

Point eau avec savonnette.

Pas de libre-service, distribution des produits par l'équipe en place ".

Numéros utiles

URGENCES

L15

POLICE SECOURS

L18 SAPEURS-POMPIERS 114 🛭

NUMÉRO D'URGENCE Pour les personnes sou malentendantes

Appels gratuits, disponibles 24h/24, 7j/7

VICTIMES OU TEMOINS DE VIOLENCES

ENFANTS EN DANGER?

119 gratuit, 24h/24, 7j/7

allo119.gouv.fr

VIOLENCES DANS LE COUPLE, VIOLENCES SEXUELLES ?

3919

7i/7 de 9h à 19h

URGENCES par SMS 114 3/

arrêtonslesviolences.gouv.fr

🕟 vous pouvez aussi trouver de l'aide dans les pharmacies et dans certains centres commerciaux

VIOLENCES SUR DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP?

uméro d'écoute, du lundi au vendredi de 9h à 19h, prix d'un appel local

Toutes les manifestations traditionnellement organisées comme le pélerinage de Saint Gens, la fête des Voisins, la fête votive sont annulées.

Le Comité des Fêtes et la Mairie du Beaucet organiseront un apéritif pour avoir le plaisir de se retrouver et se réunir dès que cela sera possible.

Association LABELVers...

Comme chaque année, au printemps nous vous proposons de venir déposer au jardin collectif vos déchets végétaux Il s'agit de toutes vos feuilles. Attention pas d'aiguilles!

Vos tontes de pelouse sont les bienvenues aussi si celles-ci ne sont pas traitées. Nous avons une labellisation "agriculture biologique" et nous devons respecter strictement cette règle.

Vous pouvez déposer cela au jardin collectif, sur la route de Saint Gens juste avant le bassin sur la gauche et la fontaine sur la droite. Vous pouvez descendre sur le chemin en terre (panneau "Mas du Sommelier"). Un espace sera préparé pour vos dépôts. Merci

Association Label Vers

http://labelvers.wix.com/lebeaucetlabelvers



INFORMATION SUR LA CONTINUITÉ DES SERVICES / ÉOUIPEMENTS DE LA COVE. Les mesures ici communiquées s'appliqueront au moins jusqu'au 2 juin.

GESTION DES DÉCHETS - RÉOUVERTURE DES DÉCHÈTERIES AUX PARTICULIERS

(Pour rappel, l'accès aux professionnels reste interdit)

Mercredi 6 mai, les déchèteries intercommunales ont réouvert leurs portes suivant un dispositif mis en place dans le strict respect des mesures sanitaires édictées par les autorités.

Pour respecter ces règles, et pour vous assurer une organisation optimale des déchèteries (temps d'attente, confort de déchargement...), un planning d'accès par commune a été mis en place afin de limiter une trop forte fréquentation sur les sites, lesquels fonctionneront suivant des horaires adaptés.

Pour Le Beaucet:

- Déchèterie de Caromb : lundi, mercredi
- Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2e et 4e samedi du mois.

L'accès aux déchèteries (contrôle à l'entrée des sites) :

Les habitants devront présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile, et respecter les jours réservés à leur commune de domiciliation.

Les consignes :

Respecter les mesures de prévention et les gestes barrière sur tous les sites.

Respecter le nombre de véhicules acceptés simultanément sur le site. Une régulation sera assurée en amont par des agents de la

Privilégier au maximum les apports du lundi au vendredi pour éviter la saturation des sites le samedi.